

EXAMEN ARBITRE TERRITORIAL
QUESTIONS COMMUNES

- 1 - Au commandement de « halte », le terrain gagné reste acquis :
- tant que la ligne médiane n'est pas à nouveau franchie par un des tireurs
 - jusqu'à ce qu'une touche valable ou non valable soit marquée
 - jusqu'à ce qu'une touche valable soit accordée
- 2 - Une parade est dite simple directe quand elle est faite :
- dans la même ligne que l'attaque
 - dans la ligne ouverte par l'attaque
 - dans la ligne opposée à l'attaque
- 3 - Lorsqu'un tireur franchit, avec les deux pieds, la limite arrière, il est :
- remis en garde sur sa ligne de fond, après avoir reçu un carton jaune
 - déclaré comme étant touché
 - remis en garde, la 1^{ère} fois, sur sa ligne d'avertissement
- 4 - Le salut est obligatoire :
- uniquement avant le début de l'assaut
 - uniquement à la fin de l'assaut
 - avant le début et à la fin de l'assaut
- 5 - Le corps à corps existe dès que :
- les deux adversaires sont en contact direct
 - les deux coquilles sont en contact
 - l'arme ou la coquille d'un des tireurs touche le corps de l'adversaire
- 6 - L'arbitre doit contrôler la tenue réglementaire :
- au début de la poule uniquement
 - avant le début de chaque poule, de chaque rencontre et de chaque match d'élimination directe
 - jamais
- 7 - La mise en garde au début et pendant le combat :
- au bord de la piste si les tireurs le désirent tous les deux
 - toujours au milieu de la largeur de la piste
 - là où les tireurs se trouvent au moment du « halte »
- 8 - - Lorsqu'un match est arrêté par l'arbitre, suite à un corps à corps ou une flèche :
- les deux tireurs se remettent en garde où ils veulent
 - chaque tireur recule pour reprendre la distance
 - le tireur qui a subi l'action reste à sa place

9 - Si l'un des tireurs s'arrête avant le commandement de « halte » et qu'il est touché, la touche est :

- accordée
- accordée et le tireur qui s'est arrêté reçoit un carton rouge.
- annulée

10 - Le temps d'escrime est :

- la durée d'une attaque parfaitement exécutée
- la durée d'exécution d'une action simple
- le temps qu'il faut à l'arbitre pour dire halte

11 - Lorsqu'un tireur dépasse son adversaire, mais reste sur la piste :

- l'arbitre arrête le combat et remet les adversaires en garde à leurs lignes de mise en garde
- le tireur qui a subi le dépassement se met où il veut et son adversaire se replace à la distance
- l'arbitre arrête le combat et remet les adversaires à la place qu'ils occupaient avant le dépassement

12 - Tirer en combat rapproché est permis sans que les adversaires peuvent :

- Porter une touche
- tenir leurs armes correctement et que l'arbitre puisse suivre la phrase d'arme
- Les deux coquilles ne se touchent pas.